

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 10 décembre 2021**

DCS35-2021

Le 10 décembre 2021, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Geneviève ANGOT, M. Joël BRUNEAU, M. Christian DELBRUEL, M. Yannick GERNY, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Xavier LE COUTOUR, M. Benoît LEREVEREND, Mme Dorothée PITOIS, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Xavier HAY (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M. Omar AYAD

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Nobeurt BLAIS, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Nathaly MONROCCO, M. Philippe PESQUEREL

Étaient présents en visioconférence :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT, M. Christian CHAUVOIS, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Marc LECERF, M. Mickaël MARIE, Mme Agnès DOLHEM (déléguée suppléante, M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Flers Agglomération : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération : M. Roland COURTEILLE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DESHAYES

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER, M. Arnaud TANQUEREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT

DCS35-2021 : Retrait de la CA Mont-St-Michel Normandie

Nombre de délégués en exercice
: 132

Quorum requis : 44

Présents : 35

Présents en visio : 24

Pouvoirs : 13

Votants : 72

Excusés : 12

**RETRAIT DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
MONT-ST-MICHEL
NORMANDIE**

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE, Mme Claire ROUSSEAU

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jacques LE BRET

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO (pouvoir à M. Ahamada DIBO)

Communauté Urbaine Caen la mer : M Romain BAIL (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Flers-Aggl : M. Hervé BORDERIE (pouvoir à M. Michel DUMAINE)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Régis CROTEAU (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Patrick DUBOIS (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL (pouvoir à M. Michel BANNIER), M. Hubert PICARD (pouvoir à Mme Martine PIERSIELA)

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON (pouvoir à Mme Ann BAUGAS), M. Laurent DECLERCK (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON (pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL)

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Gilles DETERVILLE (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Dany TARGAT, Mme Clotilde VALTER

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Marie-Mathilde LEZAN (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Régine ENEE

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Freddy LAUBEL

Communauté de Communes Argentan Intercom : Mme Brigitte GASSEAU, M. Frédéric LEVEILLE

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS

RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-ST-MICHEL NORMANDIE

Exposé :

Par délibération en date du 23 septembre 2021, la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie a décidé de son retrait du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole.

Selon l'article 13 des statuts de Caen Normandie Métropole : « *Un membre peut se retirer à tout moment après en avoir informé le Président par courrier adressé en lettre recommandée avec accusé de réception, auquel sera jointe copie de la délibération de la collectivité ou de l'EPCI concerné par ce retrait. Le retrait prend effet un mois après réception du courrier. Les conséquences financières en seront réglées conformément aux dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT* ».

Proposition :

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie du 23 septembre 2021, reçue le 8 octobre 2021 par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,

VU l'article 13 des statuts du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,

VU l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-21-028 autorisant l'extension du syndicat mixte Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte du retrait de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole et de demander au Préfet une modification de l'arrêté constitutif du Pôle métropolitain.

Vote :

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du retrait de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de modifier l'article 2 de l'arrêté constitutif du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,
- **DIT** que cette délibération sera transmise en Préfecture, à la Trésorerie Caen Municipale et à la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU



Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 014-251403184-20211210-DCS35_2021-DE